Section III : Critères d'évaluation

Lors de son évaluation d'une offre, l'UNOPS tiendra en compte, outre le prix de l'offre proposé, les critères d'évaluation suivants.

Critères formels et d'admissibilité – évalués selon un critère accepté/rejeté et contrôlés pendant l'évaluation préliminaire

Critères	Documents à l'appui pour établir la conformité par rapport aux critères
1. Le soumissionnaire est admissible selon les dispositions de l'article 4 de la Section II Instructions aux soumissionnaires	● Annexe D : Formulaire d'information sur le partenaire dans une coentreprise, ainsi que tous les documents requis dans cette Annexe, si l'offre est soumise dans le cadre d'une coentreprise. ● Annexe E : Formulaire de soumission de l'offre.
2. Exhaustivité de l'offre. Tous les questionnaires requis (le cas échéant), les formulaires annexes de l'appel d'offres à compléter et à renvoyer avec la soumission, et tous les autres documents demandés ont été fournis, et chaque document présenté est complet.	● Tous les documents requis en vertu des Instructions aux soumissionnaires, article 10, Contenu des soumissions
3. Le soumissionnaire accepte les Conditions Générales du Contrat de l'UNOPS stipulées dans la Section V (Annexe E : Formulaire de soumission de l'offre)	● Annexe E : Formulaire de soumission de l'offre

Critères de qualification – évalués selon un critère accepté/rejeté

Critères	Documents à l'appui pour établir la conformité par rapport aux critères
1. Capacité financière. Comme les contrats peuvent être attribués à un soumissionnaire pour plusieurs lots. Les critères de qualification financière suivants seront pris en compte pour l'attribution de plusieurs lots par Soumissionnaire : Le soumissionnaire doit justifier de contrats ou bons de commande sur les 3 dernières années précédant la clôture de cette sollicitation d'une valeur cumulée totale, pour chaque lot, correspondant à au moins 50 000 USD ou l'équivalent en Francs CFA (XAF). Le soumissionnaire doit joindre les justificatifs correspondants (Copie des contrats et bons de commande de prestations similaires ou même d'autres prestations).	● Copie des contrats et bons de commande des trois (03) dernières années.
2. Le soumissionnaire doit avoir travaillé, de façon continue, dans la réalisation des services spécifiques indiqués dans la section IV : Liste des besoins au cours des 5 dernières années avant la date d'ouverture des offres, et de	● Certificat de constitution du soumissionnaire et attestation de services rendus dans le passé pour le même type de service.

services similaires au cours des 5 dernières années avant la date d'ouverture des offres dans la région CEMAC.	● Annexe J : Formulaire de déclaration de performance.
3. Existence du soumissionnaire : Le soumissionnaire doit avoir une représentation en République Centrafricaine et doit veiller au respect des principes et droits fondamentaux au travail, santé et sécurité au travail. Il doit être légalement enregistré en République Centrafricaine.	● Documents légaux sur l'existence de l'Entreprise en République Centrafricaine (Statut notarié, Registre de Commerce, Identification Nationale, etc.). ● Le questionnaire DRIVE sur la durabilité des fournisseurs
4. Régularité fiscale et Administrative : Le soumissionnaire doit remplir les exigences administratives en vigueur en République Centrafricaine (Attestation de régularité fiscale, Quitus, NIF).	● Régularité fiscale et Administrative en vigueur en RCA prouvée par les reçus de l'administration fiscale de la RCA (Attestation de régularité fiscale de l'année 2021, Numéro d'Identification Fiscale).

Critères techniques

Critères	Documents à l'appui pour établir la conformité par rapport aux critères
Section 1 : Qualification, capacité et expertise du soumissionnaire – Critères techniques	
1.1 Brève présentation de la compagnie y compris l'année et le pays de constitution en société, et les types d'activités menées (expériences, liste des contrats similaires, liste des clients, Contacts de deux (02) références [Téléphones et adresses email], etc.) Le soumissionnaire doit avoir une représentation RCA avec au moins cinq (05) ans d'expérience dans la prestation de services similaires et doit veiller au respect des principes et droits fondamentaux au travail, santé et sécurité au travail.	● Annexe G : Formulaire de plan d'exécution technique
1.2 Pertinence des connaissance spécialisée et expérience du soumissionnaire dans le cadre de missions similaires. Le soumissionnaire doit décrire au moins deux (02) projets /réalisations similaires au cours des cinq (05) dernières années. L'expertise de l'entreprise devrait être fournie et prouvée conformément à ses expériences (Copies de deux contrats de prestations similaires ou attestations de service rendu)	● Copies des contrats ou attestations de service de deux (02) organismes internationaux évoluant en RCA. ● Annexe G : Formulaire de plan d'exécution technique
Section 2. Méthodologie, approche et plan d'exécution	
2.1. Bien saisir le besoin : Est-ce que les aspects importants de la tâche ont été abordés de manière suffisamment détaillée ? ● Le soumissionnaire devra proposer au moins Un (01) Bulldozer sur chenilles de 147~515kw pour faciliter respectivement le défrichage et le débardage des coopératives de Ndangala et de Pissa en RCA y compris le conducteur et aide conducteur pendant la durée de la location ;	● Annexe G : Formulaire de plan d'exécution technique

• Le soumissionnaire devra donner les spécifications des engins qu'il propose en location et leurs références de cartes grises (année de fabrication et année de mise en circulation en RCA) pour attester leur ancienneté.	
2.2 Évaluation du plan d'exécution proposé, y compris une analyse de l'ordre de réalisation des activités, afin de confirmer que celui-ci est adéquat et si les activités prévues sont logiques et réalistes. • Le soumissionnaire devra présenter le planning d'intervention sur une durée maximale de Soixante Sept (67) jours avec des délais précis concernant toute la prestation à savoir : la mise à disposition (mise en location) d'un Bulldozer sur chenilles avec une puissance de 147~515kw capable de réaliser 1,5 à 2 ha par jour pour permettre de réaliser le défrichage et débardage de 100 Ha en Soixante-sept (67) jours respectivement pour les coopératives de Ndangala et de Pissa en RCA ; • Le soumissionnaire devra également démontrer les mécanismes de prévention de la pollution (système de gestion environnementale, gestion des déchets, etc.) pendant la période de location.	• Annexe G : Formulaire de plan d'exécution technique ;
Section 3. Personnel clé proposé	
3.1 Qualifications du personnel clé proposé (les CVs et les copies de diplômes doivent être joints) : • Un Conducteur du Bulldozer sur chenille avec au minimum deux (02) ans d'expérience dans la conduite des Bulldozers ou engins similaires, • Un Aide-conducteur ou Technicien devant assurer la maintenance/entretien du Bulldozer sur chenille avec au minimum Trois (03) ans dans la maintenance et réparation des Bulldozers ou engins similaires.	• Annexe G : Formulaire de plan d'exécution technique ; • CVs et copies de diplômes